



PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE n°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GONDECOURT

À partir de Jean-Pierre F <jeanpierre.f...@hotmail.fr>

Date Jeu 26/09/2024 15:38

À PLUI <plui@pevelecarembault.fr>

 2 pièces jointes (2 Mo)

Avis Préfet.pdf; Note de présentation PLU.pdf;

Monsieur le Président de la CCPC,

Je vous prie de bien vouloir trouver mes observations sur le projet de modification simplifiée N°2 du Plan Local d'Urbanisme de Gondecourt.

Occupant la fonction de Maire de la commune lors de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme de Gondecourt qui a été approuvé par le conseil municipal le 29 mai 2013, j'ai été amené à prendre en considération les demandes de l'état en matière de zones inondables.

Par courrier en date du 31/10/2012, le Préfet du Nord a rendu son avis sur le PLU de Gondecourt en cours de réalisation. Il suggère d'ajouter « un indice i » suite aux éléments de connaissance en matière de risque inondation communiqués à la commune par la DDTM en 2009 (pièce jointe à ce message).

Dans la note de présentation de modification du PLU de Gondecourt, l'équipe municipale a donc repris les zones identifiées comme inondables suite à l'enquête terrain du 29 avril 2009 qui nous avait été transmise par les services de l'état (pièce jointe à ce message).

La zone identifiée comme GOND5 dans le courrier joint et qui fait l'objet de la modification simplifiée actuelle y figure bien, il ne s'agit donc pas d'une erreur matérielle comme il est mentionné dans le paragraphe 2 « Objet de la modification simplifiée » de la note explicative jointe aux documents de cette procédure, mais figure au PLU sur recommandation du Préfet.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, mes sincères salutations.

Jean-Pierre F

Maire Honoraire de Gondecourt